CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E83703** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2027**

ÉDITÉ LE 30/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/05/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC marseille 2005B01778
Siret : 482 611 787 00037
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 9018891-001
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6120337404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6120337404
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : ABEILLE RENOVATION 13

116 BOULEVARD DE LA POMME
LE MASTER PARK LOT 8
13011 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 74 29 43 **Fax :** 04 91 25 79 44
Portable : 07 86 64 69 57
Responsabilité légale :
BORCHI MARC GÉRANT

Site Internet :
E-mail : secretariat13@argroupe.com

Effectif moyen : 43 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 713 000 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante)	4	05/12/2023
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	2	05/12/2023
6121	Ravalement en peinture		05/12/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.